



www.lausannecityfc.ch | info@lausannecityfc.ch

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Sur les jeux et concours du Lausanne City FC

Applicable à partir du 01.11.2023

PRÉAMBULE

Le présent règlement édicte les règles générales applicables à tout jeu concours organisé par le Lausanne City FC, notamment sur les réseaux sociaux via les pages officielles du club. S'il existe éventuellement des conditions particulières à un concours, celle-ci feront mention du présent règlement général et dérogeront, le cas échéant, aux présentes conditions générales.

1 Critères de participation

- 1.1 Les jeux-concours sont ouverts à toute personne majeure au moment du concours.
- 1.2 Dans le cas particulier où des personnes mineures sont invités à participer à des jeux-concours, elles le font sous la responsabilité d'un adulte mais jamais pour des jeux d'argent.
- 1.3 La participation au jeu-concours est limitée à une participation par personne et par réseau social, (par exemple sur Instagram, 1 seul commentaire par compte Instagram sera pris en compte dans le tirage au sort) ou sur notre site internet.
- 1.4 Une même personne pourra participer une fois sur chaque publication des 6 réseaux sociaux cités dans l'article 3.
- 1.5 La participation au jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratifications.



2 Modalités et participation

- 2.1 Les jeux-concours se déroulent sur les plateformes Instagram, LinkedIn, Facebook et Twitter (@lausannecityfc) mais peuvent également se dérouler sur le site internet du club.
- 2.2 Pour valider sa participation, le participant doit non seulement s'abonner aux pages des organisateurs en fonction du réseau (page Facebook s'il participe sur la publication Facebook par exemple), mais il doit également liker la publication du compte concerné et partager sur son compte. Les organisateurs s'autorisent le droit de vérifier que les conditions de participation sont remplies lors du tirage au sort.
- 2.3 En cas de participation via un formulaire de participation simple via notre site internet, le participant confirme sa participation par l'envoi du formulaire dûment rempli.

3 Date et durée du concours

- 3.1 Les dates seront déterminées au cas par cas.

4 Prix

- 4.1 Pour chaque opération, les prix à gagner sont clairement présentés. En aucun cas, le prix ne pourra faire l'objet d'une contrepartie financière ni être échangé contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur.
- 4.2 Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait pas prendre possession de son prix, il n'aurait droit à aucune compensation.
- 4.3 Le prix remis est nominatif et ne pourra être cédé à un tiers.

5 Modalités d'avertissement du gagnant et de retrait du prix

- 5.1 Les participants aux concours reconnaissent qu'ils pourront être disqualifiés de ceux-ci dès lors que les équipes responsables n'arrivent pas à entrer en contact avec eux par quelque mode de communication que ce soit.
- 5.2 En cas de participation par internet, les participants aux concours reconnaissent également qu'ils pourront être disqualifiés dès lors qu'ils ne répondraient pas à un courrier électronique provenant des équipes responsables dans un délai de 24h.





- 5.3 Les gagnants recevront leur prix par envoi postal ou par tout autre mode désigné pour chaque jeu particulier. Le service de livraison lorsqu'il ne peut remettre le prix, dépose un avis de passage mentionnant ses coordonnées de façon que le gagnant se mette directement en contact avec lui pour convenir d'un nouveau dépôt. En cas de non-réponse du gagnant à cet avis, le ou les prix gagnés reviendront propriété du Lausanne City FC.
- 5.4 Une fois livré, le gain ou le prix est sous l'entière responsabilité du gagnant. Toute perte ou tout retour ainsi que les frais y afférents ne seront pas pris en charge par le Lausanne City FC.

6 Limites particulières

- 6.1 En cas de cessation de l'activité de la société tierce offrant le prix avant la livraison de celui-ci, le Lausanne City se réserve le droit d'annuler le concours ou d'en modifier le prix. En pareil cas, le Lausanne City se trouve dégagé de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du gagnant.
- 6.2 Lorsque le concours porte sur un événement (spectacle, concert...) pour lequel le prix consiste en un ou plusieurs accès à celui-ci, en cas de décision des organisateurs de l'évènement ou des autorités de l'annuler pour quelle que cause que ce soit préalablement ou le jour de l'évènement, le Lausanne City se trouvera dégagé de toute responsabilité tant à l'égard des participants qu'à l'égard du ou des gagnant(s).
- 6.3 Les accès gagnés pour un événement annulé ne pourront être compensés par aucun moyen.
- 6.4 Toute participation jugée comme entraînant une suspicion de fraude sera également considérée comme nulle. Pourra notamment entraîner une suspicion de fraude toute manipulation des données informatiques liées au concours et la présence de gains parmi des adresses postales proches. Dans ces derniers cas de figure, le Lausanne City réservera le droit de disqualifier la ou les personnes soupçonnées de fraude ou/et d'annuler le concours, sans préjudice de la mise en cause de la responsabilité du ou des fraudeurs.





www.lausannecityfc.ch | info@lausannecityfc.ch

6.5 Toutes coordonnées incomplètes, illisibles ou erronées seront considérées comme nulles et entraîneront l'annulation de la participation au concours. Le Lausanne City ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des réponses illisibles et/ou de la perte des envois électroniques expédiés par les participants. Le Lausanne City ne pourra être tenu responsable de l'indisponibilité de son site internet, de problème de serveurs ou postaux, de toute défaillance technique quelconque liée à la newsletter ainsi que d'autres événements indépendants de la volonté des organisateurs.

7 Modalités de réclamation et demandes d'information

7.1 Le Lausanne City répondra aux demandes relatives aux jeux-concours à l'adresse suivante : info@lausannecityfc.ch

8 Formule d'adhésion et de communication du règlement du concours

8.1 Le présent règlement est communiqué à toute personne qui en fait la demande écrite. Il est également publié sur le site internet du Lausanne City FC.

9 Données à caractère personnel

9.1 Les données personnelles des participants (nom, adresse et coordonnées téléphoniques des participants) seront traitées conformément à la charte vie privée qu'il est souhaitable de consulter sur notre site internet.

9.2 Conformément à la politique de confidentialité décrite sur notre site internet, le participant dispose à tout moment, de la faculté d'exercer ses droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, d'effacement de portabilité. Pour toute demande concernant la protection de ses données personnelles, le participant peut envoyer un e-mail à : info@lausannecityfc.ch

10 Loi applicable et juridiction compétente

Le présent contrat est régi par le droit suisse et for de Lausanne.

Lausanne, le 29 novembre 2023

Lausanne City FC

